



Ordre pour un conflit de congés

Par **Kril78**, le **12/05/2009 à 18:36**

Bonjour,rnrnVoilà, j'ai plus de 5 ans d'enceintées dans ma boite et j'ai officiellement posé le 15 mars, 3 semaines de congés payé au mois de aout qui viennent juste de mettre refuser au dépend de l'un de mes collègue qui lui n'a que 2 ans d'enceintées, on ma stipuler le fait que le choix fut faire par rapport au statistique vendeur depuis le début de l'année.rnrnJe me suis automatiquement tourner vers la convention collective de ma société qui ma confirmé 3 points décisif pour l'ordre des priorités de dépôt de CP:rnrn- Le besoin de l'agencern- la situation familialern- l'ancienneté au sein de la sociétérnrnOr l'agence n'a pas de besoin particulier, nous avons la même situation familiale (célibataire sans enfants), et j'ai plus d'ancienneté que cette personnernJe souhaiterais faire valoir mes droits avant la date des mes congés. rnQue me conseillez-vous ?rnrnMerci d'avancernrnPS : nous avons également le même status au sien de la société

Par **jrockfalyn**, le **12/05/2009 à 20:43**

Bonjour,rnrnsollicitez une explication sur les motifs de cet arbitrage (le choix ne vous a-t-il pas été favorable l'année dernière, par exemple ? Dans ce cas, l'employeur peut parfaitement estimer équitable de ne pas toujours privilégier la même personne, nonobstant son ancienneté).rnrnSaisissez les DP pour leur demander d'intervenir et vérifier que ces derniers ont été consultés sur l'ordre des départ (formalité obligatoire).rnrnCela étant dit, le choix définitif incombe à l'employeur dans le cadre de son pouvoir de direction... La contestation tournera donc court, in fine...rnrnBonne chance

Par **Kril78**, le **12/05/2009** à **21:42**

C'est sans surprise que le choix fut fait pour l'avantage de mon collègue, effectivement il a été pistonné, et a une étroite relation avec un haut responsable, il y a Just fallu qu'ils trouvent un critaire plus officiel pour le refus.rnrn"Saisissez les DP pour leur demander d'intervenir et vérifier que ces derniers ont été consultés sur l'ordre des départ" c'est à dire ?rnrnDonc je ne peux rien dire ni même me défendre, malgré la convention ? :ornrnMerci pour ta réponse